



Avec le soutien  
financier de

**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



Maître d'ouvrage  
SOCIÉTÉ LA PLANÈZE RD26  
Parc d'activités de Laurade  
13103 Saint Etienne du Grès

Concepteur-Constructeur



DOSSIER DE PRESSE

# LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POURSUIT LE CONTOURNEMENT DE SAINT-FLOUR

Lancement officiel des travaux  
Samedi 2 juin 2018

**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



▶ Stéphanie RENAUX, Attachée de presse  
04 71 46 21 61 / [srenaux@cantal.fr](mailto:srenaux@cantal.fr)

Chaque jour à vos côtés

**cantal**  
MON DÉPARTEMENT



## Sommaire

---

- Gagner en temps et en sécurité p. 3
- Les travaux avancent p. 4
- Historique succinct p. 5
- Le choix d'un Partenariat Public Privé p. 5
- Un tracé sécurisé, bien inséré dans l'environnement p. 6
- Procédures réalisées p. 7
- Calendrier p. 8



## Gagner en temps et en sécurité

---

L'ouverture du territoire vers l'A75, avec le contournement nord de Saint-Flour par la RD 926, est un projet porté depuis plusieurs années par le Département, et aidé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui aura un impact sur la vie quotidienne des Cantaliens et plus particulièrement celle des Sanflorains.

Le Département a compris depuis longtemps l'intérêt de moderniser la liaison Saint-Flour - Murat pour mieux irriguer la partie ouest du Cantal. La RD 926 fait donc l'objet d'une attention particulière ainsi que la traversée de Saint-Flour qui demeure très problématique, notamment en période estivale.

L'objectif est :

- d'assurer une **connexion routière moderne aux deux axes routiers majeurs que sont la RN 122 et l'A75,**
- d'améliorer la **sécurité dans l'agglomération de Saint-Flour** en délestant tout le trafic de transit aujourd'hui obligé de traverser la ville pour rejoindre l'A75.

Pour mémoire, cet aménagement représente un investissement global de l'ordre de **28 M€ hors taxes** (*non compris les charges financières, l'aménagement foncier agricole et forestier associé ou encore l'archéologie préventive*).

Cet investissement est rendu possible par la **participation de la Région Auvergne Rhône-Alpes** qui, reconnaissant l'intérêt de cet itinéraire pour l'attractivité et le développement du Cantal, a décidé d'apporter, dans le cadre du **Pacte pour le Cantal**, un financement de **15 M€**.



## Les travaux avancent

**Entamés début mars, les travaux du contournement de Saint-Flour se poursuivent** avec les terrassements généraux entre Roffiac et le virage des Casseroles (RD 679).

Les **terrassements pour les premiers ouvrages d'art**, notamment le pont sur l'Ander (à l'entrée de Roffiac en venant de Murat) ont **débuté fin mai**. Les **premiers minages** interviennent **début juin**. Ces terrassements pour la construction d'ouvrages vont s'étaler sur une année, sauf aléa météo.

Parallèlement, l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive (INRAP) réalise une fouille préventive le long du GR 4.

**Le chantier continue sans interruption.** Les travaux se poursuivront tout l'été. En juillet - août, la RD 679 sera fermée à la circulation pendant la construction du passage supérieur. Une déviation différenciée VL / PL sera mise en place à partir de Neussargues.



Partie Est du tracé





## Historique succinct

---

- **Déclaration d'Utilité Publique** obtenue le **28 août 2012**.
- Décision de réaliser le **projet en Partenariat Public Privé** le **19 décembre 2014** (*décision prise après évaluation préalable*).
- **Pacte Régional pour le Cantal** avec le **Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes** le **24 mai 2016**, l'aménagement routier du contournement de Saint-Flour en constituant la première opération.
- **Signature du contrat de partenariat** le **5 janvier 2017** avec la société **La Planèze RD 926 (Groupe NGE)** suite à une délibération du Conseil départemental du 15 décembre 2016.

## Le choix d'un Partenariat Public Privé pour accélérer les travaux

---

Le Partenariat Public Privé a pour objectif d'accélérer les travaux. Il permet de **tenir un calendrier resserré** et prévoir une **mise en service officielle** en **janvier 2020**.

Le contrat conclu a eu pour objet de confier une **mission globale** regroupant :

- le **financement** de l'ensemble des études, travaux et prestations confiés au titulaire du contrat ;
- la **conception** et la **construction** (*y compris les procédures associées*) d'une voie nouvelle de 7 mètres de largeur sur un linéaire de 7,1 km environ, avec 2 accotements de 2 mètres, reliant la RD 926 depuis l'entrée ouest de la commune de Roffiac jusqu'à la zone d'activités du Rozier-Coren (*commune de Saint-Flour*) ;
- une partie de l'**exploitation-maintenance technique** des ouvrages réalisés par le titulaire du contrat et le Gros Entretien Renouvellement (*GER*), conformément aux objectifs de qualité de service et de conservation du patrimoine du Département,
- la **remise de l'Ouvrage** en fin de Contrat.

L'exploitation et l'entretien courant sont exclus du champ du Contrat et restent à la charge du Département.

Le partenaire retenu, la **société NGE**, implantée à Pont du Château dans le Puy de Dôme, au sein de la **Région**, a su présenter au Département l'**offre la plus performante**, tout en **garantissant une sous-traitance à 35 % en faveur des PME** (*dont les entreprises Marquet à Saint-Flour et Matière à Arpajon-sur-Cère*).



## Un tracé sécurisé, bien inséré dans l'environnement

Les **principales caractéristiques** du projet retenu au regard du programme fonctionnel des besoins sont :

- **9,6 km de voies départementales neuves**, dont 7,1 km pour l'axe principal (1,5 km pour la partie déviation de Roffiac, 5630 m pour celle de St-Flour) et 2,5 km pour les raccordements des RD (580 m pour la RD 40, 1,4 km pour la 679, 520 m pour la 926).
- Une **géométrie en plan** et un **profil en long** (pente maximale de 6 %), meilleur compromis entre l'application des instructions techniques du guide pour l'aménagement des routes principales et la réalité des terrains traversés (*topographie, hydrographie et géologie*) tout en assurant une **bonne fluidité sur l'axe principal**.
- Des **déblais de 700 000 m<sup>3</sup>** pour des **excédents inférieurs à 90 000 m<sup>3</sup>**.
- De **très bonnes possibilités de dépassement**, avec notamment un créneau de dépassement pour chaque sens de circulation (590 m et 580 m).
- **4 carrefours** : pour accéder à Roffiac en venant de Murat, au croisement de la RD 926, au croisement de la RD 40 et un carrefour dénivelé (*topographie difficile*) au croisement de la RD 679, dont la chaussée est refaite sur 1 km.
- **13 Ouvrages d'Art** conçus avec un **souci d'insertion paysagère et de qualité architecturale**. Les ouvrages principaux franchissant l'Ander, d'une longueur de 33 à 70 m, sont des ouvrages mixtes, permettant de dégager des gabarits hydrauliques respectueux des crues. Le passage supérieur du GR4, ouvrage emblématique de ce projet, est un Pont à bécquilles particulièrement élégant.
- Une **insertion paysagère** permettant de **concilier un projet paysager de qualité avec le minimum d'excédents de déblais**, une **emprise minimale sur les terres agricoles** et une **amélioration de la sécurité** passive de l'infrastructure. La position du belvédère, proche du GR4, permet des accès sécurisés. Tous les délaissés de routes sont effacés.
- Un **projet respectueux de l'environnement traversé** et notamment de la trame bleue, par une réalisation de ponts et d'ouvrages hydrauliques de grandes dimensions permettant de conserver des cours d'eau naturels et une grande transparence pour la faune.



## Procédures réalisées

---

### A la charge du Cd 15

#### • Archéologie préventive

- diagnostic en zones non boisées réalisé au printemps et à l'automne 2017, une fouille préventive exécutée au printemps 2018 (*achèvement prévue pour début juin*) sur un périmètre délimité autour du GR4 ;
- diagnostic en zones boisées, sur des surfaces modérées, réalisé après déboisement en 2 temps, début mars et début automne 2018 pour tenir compte des impératifs naturalistes (*avifaune notamment*) ;
- l'ensemble de ces interventions représente un budget de 600 000 €.

#### • Acquisitions foncières

- directes pour la déviation de Roffiac et extrémité de Coren, le Département privilégiant la négociation amiable ;
- aménagement foncier pour le reste (*remembrement avec inclusion d'emprise*), le Préfet du Cantal ayant autorisé la prise de possession anticipée des terrains par arrêté du 21 décembre 2017, les états des lieux préalables à la prise de possession se sont déroulés au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

• **Interconnexion entre les réservoirs d'eau potable** de Mazerat et de la Naute, en accompagnement de la commune de Roffiac, au printemps 2018 avant tout terrassement dans le secteur de la source.

### A la charge du Partenaire :

• Réservation **créneau ferroviaire**.

• **Environnement** : autorisation unique accordée par le Préfet du Cantal par arrêté du 15 décembre 2017 (*regroupant les volets relatifs à la loi sur l'eau, au défrichement, aux dérogations espèces protégées avec inventaire sur 1 an*).

• **Patrimoine** (*périmètres monuments historiques*).



## Calendrier

- **Procédures** environnementales, dévoiement des réseaux jusqu'au **1<sup>er</sup> mars 2018** ;
- **Maîtrise foncière complète** (*acquisitions directes et prises de possessions anticipées dans périmètre de remembrement*) pour le **printemps 2018** ;
- **Réalisation des travaux routiers** du **1<sup>er</sup> mars 2018** à **janvier 2020** ;
- **Achèvement** de l'aménagement foncier, **fin 2020 - début 2021**

### RD926 - CONTOURNEMENT DE SAINT-FLOUR

#### PLANNING GÉNÉRAL DE L'OPÉRATION

	2016	2017	2018	2019	
Entrée en vigueur		01/01			
Mise à disposition		Durée globale: 36 mois			01/01
Conception Autorisations Dévoiement	26 mois				
Autorisations et recours		14 mois			
Construction			22 mois		